

INDEX ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES 2025

La Direction de la Maison de santé de Rochebrune a toujours considéré la diversité comme une opportunité de réussite et a, à ce titre, inscrit cette ambition au cœur de sa stratégie.

Nous nous engageons au quotidien, dans une politique de diversité et de mixité des ressources humaines, au sens large, pour donner sa chance à chacune et chacun de ses collaborateurs, en fonction de ses compétences et de ses valeurs, et offrir la même possibilité de développement professionnel, et ce, indépendamment par exemple de son diplôme, son origine, son genre, sa religion, son âge.

Dans ce cadre, la Direction de la Clinique a toujours veillé à ce que tous les métiers, et notamment les postes à responsabilités, soient accessibles tant aux femmes qu'aux hommes, que ce soit en matière de recrutement ou d'évolution professionnelle.

Ainsi, les indicateurs d'égalité professionnelle femmes-hommes au titre de l'année 2025, tels que définis par les décrets n° 2019-15 du 8 janvier 2019 et n°2021-265 du 10 mars 2021, illustrent cette politique : la Maison de santé de Rochebrune obtient ainsi un index de 99 sur 100.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,3	40	39
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	0,9	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	4	10	10
Total des indicateurs calculables				100	99
INDEX (sur 100 points)				100	99

